

Dijon. 19 juillet 1892.

Bon cher ami,

J'emploie les loisirs que me laisse
la surveillance de nos concours à
des besognes à la fois faciles et
agréables, parmi lesquelles je rencontre
d'abord une réponse à faire à
votre bonne lettre d'hier. Vous
aurez reçu, je pense, avant le petit
mot actuel, les deux petits volumes
que vous me demandiez hier et
que je vous ai expédiés de suite
par la poste. Vous voilà peut-être
munis pour le travail; et, puisque
c'est un élément essentiel de
votre vie, vous voilà en mesure de
vivre à Gigny tranquillement jusqu'au
jeudi compris. Je comprends bien que le
charme du séjour à la campagne

soit fort diminuée pour vous par les
raisons qui vous y retiennent. Mais la
proximité des nouvelles peut seule vous
assura la tranquillité d'esprit nécessaire
même au point de vue du travail.
En tout cas, j'espère que, du côté de
votre petit jean, l'alaïte n'est pas
sérieuse et que vous nous revendez
tout-à-fait rassuré à son sujet.
Sans doute sa malair est du aux
alternatives brusques et exorvantes de
tous ces jours d'orage. Je souhaite
pour vous que les pleins beaux jours
nous reviennent sans tarder.

Que vous dire de Dijon? Vous
me demandez la question du contenu
général. La voici, telle du moins
que mon souvenir l'a conservé: en
la formule en était un peu longue:
De la règle « le partage est déclaratif
de propriété » dans ses rapports avec
la composition de la communauté légale
et avec la condition des biens de ^{la femme} ~~de biens~~
le régime total — le thème, pas banal,

ne m'a pas paru être fort au goût de
nos étudiants de 3^{ème} année. Trois
étaient venus dont l'un, Herzog, s'est
parait-il, retiré sans rien laisser. Sont
restés Guerrier et Garnier qui se déclarent
mal satisfaits des compositions qu'ils
ont remises. — Guernia est certainement
un garçon intelligent et travailleur, qu'il
faudrait encourager et pousser, si comme
je l'espère, il prépare le doctorat et
si l'on peut organiser quelque chose
pour les plus zélés de nos candidats. Il
serait vraiment bien utile d'organiser
en ce sens une ou plusieurs directions
d'études qui me paraissent répondre
tout-à-fait à la mission la plus
directe et la plus élevée de l'Enseignement
supérieur. L'impression de ce besoin, qui est
d'ailleurs pour moi du sentiment personnel d'une
formation incomplète, est confirmée tout-à-fait
par l'observation, assez courte il est vrai,
que j'ai déjà pu faire ~~de~~ des résultats
positifs auxquels arrivent nos étudiants
dans les épreuves où nous les pouvons juger:
~~examens~~ compositions écrites, thèses de doctorat.

Tout en revenant à Guerville, il a
passé d'excellents examens. Cette appréciation
n'est pas seulement de moi qui ne l'ai eu
qu'une fois, mais surtout de Deslandes
qui l'a interrogé en droit administratif
et en droit civil.

Quant à d'Azincourt, auquel vous
vous intéressez aussi, on me dit qu'il
a passé assez juste et qu'il est
resté au-dessus de ce qu'on en attendait.
Je constate qu'au concours d'aujourd'hui
le sujet tiré au sort: «de la subrogation
conventionnelle» n'a pas du lui plaire.
Car il est parti, sans rien me remettre.

En 1^{re} année, il s'agit aujourd'hui de droit
romain et le sujet porte sur les conditions
de la tradition translatrice de propriété.
Enfin en 2^e année sujet de droit civil sur:
les propres mobiliers de la femme pendant
le cours de la communauté et à sa dissolution.

Je ne sais pourquoi si vous parlez de
tout cela: sans doute c'est l'influence du
milieu qui dirige ma plume.

Deslandes est rentré hier soir et compte,
je crois, reparten aujourd'hui. Mais il sera
là jeudi. Nous n'avons donc pas
besoin de vous. Tout est entendu ainsi
avec Lucas. Madame Deslandes doit, je crois
rentrer à dix samedi!

N'oubliez pas de transmettre mon
respectueux souvenir à Madame La Belle
et à toute votre famille à l'occasion, je vous
reposeille mes meilleures amitiés.

F. GOMY

10
73



Monsieur Raymond Lalles
Professeur à la Faculté de droit de Dijon.

Ligny

par Beaune

Côte-d'Or.

